## CHRONIQUE DE LA DÉFENSE



## Politiques de défense de l'après-guerre du Golfe

Les succès étonnants des forces de la coalition que dirigeaient les États-Unis pendant la guerre du Golfe ont incité de nombreux pays à réévaluer leur politique de défense. En France, les dirigeants comme les critiques ont reconnu que la guerre avait mis en lumière la capacité limitée du pays de déployer des forces classiques munies d'armes hautement perfectionnées dans le théâtre de conflits régionaux. Plus particulièrement, le ministre de la Défense, M. Pierre Joxe, a reconnu publiquement que les opérations des forces françaises avaient dépendu énormément des services de renseignement américains. Selon lui, ce sont les États-Unis qui produisaient, au moment et de la façon qui leur convenaient, les renseignements les plus indispensables à la poursuite de la guerre.

Les Français ne possèdent qu'un satellite à vocation militaire, et celui-ci ne peut transmettre les photographies assez rapidement aux commandants des unités combattantes.

Pour ce qui est des renseignements captés par satellite, les forces anglaises semblaient se fier entièrement aux États-Unis. Le ministre britannique de la Défense, M. Tom King, a annoncé que la révision de la politique de son pays en matière de défense (Options for Change) serait reportée jusqu'à ce qu'un bilan de la guerre ait été établi.

À Washington, l'exubérante réaction à la victoire militaire n'a rien changé au projet de réduction des effectifs à long terme. D'ici 1995, l'Armée comprendra dix-huit divisions, comparativement à vingt-huit en 1990, et le nombre d'escadres de chasse de l'Aviation passera de trente-six à vingt-six. De plus, des programmes seront annulés, comme celui du chasseur furtif A-12; par ailleurs, les cuirassés Wisconsin et le Missouri, qui étaient en activité dans le Golfe, seront désarmés.

En dépit de ces réductions, le secrétaire d'État à la défense, M. Che-

ney, a souligné, devant le Congrès, que les forces armées américaines devaient être capables de réagir rapidement aux crises régionales imprévues et aux situations susceptibles de menacer les intérêts du pays. Pour ce faire, les dirigeants accorderont vraisemblablement une attention particulière aux avantages qu'offrent les satellites militaires. Pendant la guerre du golfe Persique, les forces américaines ont compté énormément sur des satellites, conçus à l'origine pour surveiller le territoire soviétique, afin d'assurer leurs communications, de détecter la mise à feu des engins Scud et de repérer des objectifs (voir la «Chronique de la défense», numéro du printemps 1991).

Dans les années à venir, comme on accordera plus d'importance aux conflits régionaux, on cherchera à mettre au point des satellites plus petits, plus légers, plus souples, et assez perfectionnés pour pouvoir appuver les forces expéditionnaires. Ils fourniront une analyse des données adaptée aux besoins des commandants des unités combattantes, faciliteront les communications entre les unités terrestres même si elles sont tout près les unes des autres, et amélioreront le Système de positionnement global (GPS) qui, en plus de permettre aux unités terrestres de calculer précisément leurs propres positions, fournira des données sur les objectifs vers lesquels on lancera les armes à guidage de précision et des renseignements d'une grande exactitude à l'artillerie de campagne.

## Démission d'un amiral canadien

À la fin avril, il est devenu évident que la révision tant attendue du Livre blanc de 1987 sur la défense s'était opérée avant que l'on connût l'issue de la guerre du Golfe. Le 24 avril, le vice-amiral Charles Thomas, Chef du Commandement maritime et vice-chef de l'état-major de la Défense, a remis sa démission, quelques mois avant la date prévue de son départ à la retraite. Dans une lettre au Chef de l'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, et plus tard dans des déclarations à la presse, l'amiral Thomas a critiqué le plan de défense couvrant une période de quinze ans, qui avait apparemment été soumis au cabinet fédéral en février, mais qui n'avait toujours pas été approuvé.

La lettre de démission de l'amiral Thomas et la réponse du général de

Chastelain faisaient fréquemment allusion à ce plan. Toutes deux traitaient de certaines des recommandations qu'il contient : le rééquipement d'un «groupe-brigade expéditionnaire» (dont on ne précise ni la nature ni la composition) en tant qu'«investissement primordial»; l'expansion à long terme des forces navales, sous-entendue dans la lettre de l'amiral Thomas et dans la réponse du général de Chastelain, comprendrait l'acquisition de douze nouvelles frégates, de quatre destroyers de classe Tribal modernisés et d'un nombre inconnu de corvettes que l'on construirait au lieu de frégates dans l'avenir (les corvettes ne sont pas décrites dans les lettres, mais il s'agit habituellement de navires de patrouille plus petits que les frégates et possédant des capacités moindres que celles-ci), et de douze dragueurs de mines promis à la Réserve navale, ainsi qu'un «modeste» programme de remplacement des sous-marins classiques «d'ici quelques années».

Les principales objections de l'amiral Thomas concernant cette politique portaient sur les sousmarins et les corvettes. D'après sa lettre, l'achat de corvettes coûterait cher et ne représenterait pas un choix judicieux, puisque les capacités de ces bâtiments de surface sont limitées. En outre, en retardant le programme d'acquisition de sousmarins, le Canada renoncerait à sa souveraineté sous les mers baignant son territoire. L'amiral Thomas a ajouté que la décision d'accorder la priorité au groupe-brigade expéditionnaire était mal à propos, et il a demandé la tenue d'un débat public sur la politique de défense.

Dans sa réponse, que le nouveau ministre de la Défense, M. Marcel Masse, a sanctionnée, le général de Chastelain a vivement dénoncé les propos de l'amiral Thomas sur le nouveau groupe-brigade. Reconnaissant d'une façon inattendue que le Livre blanc de 1987 était déphasé par rapport à l'évolution de la conjoncture géopolitique et que sa mise en oeuvre coûterait trop cher, il a déclaré qu'il fallait donner au gouvernement le plus d'outils militaires possibles pour répondre aux besoins à venir en matière de sécurité. Le général de Chastelain a précisé que sur une période de quinze ans, 40 p. 100 des dépenses en capital

iraient à la Marine, comparativement à 33 p. 100 pour l'Aviation et à 27 p. 100 pour l'Armée.

Laissant entendre que la méthode de financement, pour ces quinze ans, suivrait celle qui a été appliquée au cours des dernières années (il révélait, par conséquent, que les plans supposent un budget de défense constant ne prévoyant aucune augmentation des dépenses militaires autre que celle associée à l'inflation), le général de Chastelain a souligné que le programme déposé devant le cabinet pourrait être financé à 95 p. 100 pour la période envisagée. Selon le Budget des dépenses principal de 1991-1992 paru en février, le budget de défense n'avait pratiquement pas augmenté. Si l'on exclut le financement spécial des forces envoyées dans le Golfe et à Oka, les dépenses militaires n'ont augmenté que de 5 p. 100 par rapport à 1990-1991, ce qui reflète un budget plus ou moins constant, une fois l'inflation prise en compte.

## Renouvellement de l'accord du NORAD, et radars à fonctionnement intermittent

Quelles que soient les perspectives d'avenir de la Marine canadienne, l'Aviation, elle, continuera de fonctionner dans le contexte du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Le 19 avril, en effet, le gouvernement a annoncé que l'accord du NORAD serait renouvelé pour une période de cinq ans à partir de sa date d'expiration, soit le 12 mai.

Pour la surveillance radar de l'Amérique du Nord, toutefois, il faudra s'accommoder des services considérablement réduits de deux radars OTH-B (radars transhorizon à rétrodiffusion troposphérique), qui ont été cédés à l'Aviation américaine par la Société General Electric pour la somme de 1,2 milliard de dollars en 1990. La décision initiale de l'Aviation américaine, qui a soulevé la controverse, était de les démanteler, mais au début avril, on en est arrivé à un compromis. L'OTH-B de la côte est, installé au Maine, ne fonctionnera que quarante heures par semaine (aux pilotes ennemis de deviner quelles seront ces heures!), et les installations de la côte ouest seront fermées et entretenues par un personnel réduit au strict minimum.